

- P 2 **Edito**  
Gérard Roche
- P 3 **Brèves du mois :**  
Fraise - Courgette
- P 4 **CETA :**  
L'animation de projets  
collectifs
- P 5 **Actualités phytosanitaires**
- P 6 > 9 **APREL :**  
Projet Apache - Améliorer la pollinisation  
et la nouaison en culture de courgette
- P 10 **Semences biologiques**  
et statut dérogatoire
- P 11 **AB : nouveau programme départemental  
d'aide aux investissements**  
dans les exploitations agricoles
- P 12 **Annonces - Agenda**



## DU CHANGEMENT À L'APREL,

L'année 2021 sera une année charnière pour la station d'expérimentation légumes de l'APREL. Voilà 28 ans que le premier président de l'APREL Edmond CHARRADE fit appel à Catherine TAUSSIG pour lui confier l'expérimentation sur tous les légumes de plein champ et ainsi prêter main forte à Brigitte NAVEZ, ingénieure du CTIFL en charge des serres. Avec le développement des activités de l'APREL, Catherine s'est vu confier la responsabilité de l'expérimentation fraise et melon. En 2005, le Conseil d'administration la nomme au poste de Responsable administrative et financière de la station. Son départ à la retraite fin mars 2021 est l'occasion pour le Conseil d'administration et toute l'équipe de la remercier vivement pour son implication et son dévouement au service de l'APREL, et de lui souhaiter une longue et heureuse retraite.

**L'équipe de l'APREL s'est donc réorganisée, avec une direction reprise par deux ingénieurs, déjà en poste :**

**Claire GOILLON**, responsable administrative et technique, en charge des relations avec les partenaires, financeurs et collaborateurs, responsable des orientations techniques de l'APREL. Claire sera toujours chargée d'expérimentation sur des sujets concernant la filière tomate, les nématodes, couverts végétaux et veille sanitaire.

**Anthony GINEZ**, responsable administratif et financier, en charge de la gestion financière, comptable et suivi des dossiers administratifs. Il sera également toujours chargé d'expérimentation sur certains programmes de protection intégrée.

**L'équipe technique est complétée par :**

**Elodie DERIVRY** (actuellement en congé maternité, remplacée par Auria LEGUEN jusqu'en décembre 2021), en charge des programmes

d'expérimentation melon, fraise, fertilité des sols et irrigation, paillages biodégradables.

**Aurélié ROUSSELIN**, en charge d'une partie des essais Protection Intégrée, des essais systèmes, fertilisation, pollinisation ; elle accompagne également les projets Européens.

**Pauline DUVAL** qui rejoindra l'équipe en juillet et prendra en charge les essais variétaux tomate, aubergine, concombre, courgette, poivron, essais de diversification et protection alternative (biocontrôle).

Je profite aussi de cet édito pour remercier personnellement Catherine et tous les ingénieurs de l'APREL, de même que le réseau des ingénieurs des Chambres d'agriculture, des CETA et des GDA qui constituent ce réseau expérimental et dynamisent le développement de la profession.

**Gérard ROCHE**  
Président de l'APREL



## FRAISE ▶ PROTECTION INTÉGRÉE ET BIOLOGIQUE

Le 25 mai 2021, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et l'APREL vous invitaient sur la parcelle d'essai "fraise hors-sol sous abri en protection intégrée et biologique" sur l'exploitation de **Bastien GAUTHIER à Verquières (13)**.

Nous y avons présenté les **résultats d'efficacité des stratégies intégrées** :

- ▶ contre thrips avec *Amblyseius cucumeris* et *Amblyseius swirskii*
- ▶ contre araignées rouges avec *Nesoseiulus californicus* et *Phytoseiulus persimilis*
- ▶ contre oïdium avec l'application de produits de biocontrôle à base de *Bacillus amloliquefaciens* tels que Amylo-X
- ▶ contre pucerons avec des nouveautés comme les lâchers de Syrphes sous forme d'adultes et de larves, ainsi que l'utilisation de plantes de service !



Visite d'essai réalisée dans le cadre du programme **ECOPHYTO DEPHY EXPE FRAGASYST**

## COURGETTE ▶ POLLINISATION ET RENDEMENT



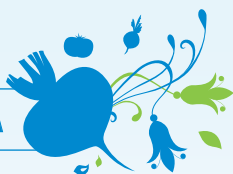
Visite d'essai réalisée dans le cadre du programme **FranceAgrimer APACHE** porté par l'APREL

Le 27 mai 2021, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, l'APREL et l'ADAPI vous invitaient sur la parcelle d'essai "pollinisation en courgette sous abri" sur l'exploitation de **Laura IMBERT à Entressen (13)**.

Vous avez pu y constater les résultats de la pollinisation des ruchettes d'abeilles à l'intérieur et/ou à l'extérieur des abris, en comparaison avec les ruchettes de bourdons. Ainsi, c'est la seconde année consécutive en faveur des ruchettes d'abeilles mises dans les abris (tunnels) pour un rendement précoce !

**NB :** l'essai a été réalisé sur une culture de courgette longue jaune qui nécessite une pollinisation exclusive pour la nouaison des fruits.

**Contact : Laurent Camoin, ingénieur-conseil maraîchage**  
06 70 47 15 68 - [l.camoin@bouches-du-rhone.chambagri.fr](mailto:l.camoin@bouches-du-rhone.chambagri.fr)



## L'ANIMATION DE PROJETS COLLECTIFS

Le CETA du Pays d'Aubagne a accueilli fin mars 2021 sa nouvelle conseillère-animatrice, Iréna Berenguer. Spécialisée dans le montage de projets et riche de sa dernière expérience au sein d'Agribio 06, Iréna reprend les diverses missions d'accompagnement de projets collectifs. En effet, en plus d'un appui et conseil technique auprès des agriculteurs du territoire Aubagnais, le CETA du Pays d'Aubagne se distingue par le montage et l'accompagnement de projets collectifs avec les agriculteurs.



### ▶ RETOUR SUR UN PROJET PHARE DU CETA DU PAYS D'AUBAGNE :

En 2016, un point de vente collectif nommé "Chez les producteurs" a vu le jour. Aujourd'hui, il regroupe **30 agriculteurs** qui commercialisent leurs produits en **vente directe**.

Il connaît un **succès grandissant** auprès des consommateurs qui sont à la recherche de produits locaux issus d'une agriculture biologique ou raisonnée.

En 2020, le chiffre d'affaires s'élève à 1 million d'euros.

Véritable débouché et diversification des circuits de commercialisation pour les agriculteurs, véritable offre de **produits de qualité et de proximité**, ce point de vente collectif témoigne de la réussite de cette initiative.

### ▶ LES ACTIONS 2021 DU CETA DU PAYS D'AUBAGNE :

**Le CETA du Pays d'Aubagne continue ses diverses actions :**

- ▶ Animation de la marque collective "Les jardins du pays d'Aubagne"  
Retrouvez le nouveau site de la marque sur [www.jardinsdupaysdaubagne.com](http://www.jardinsdupaysdaubagne.com)
- ▶ Accompagnement de l'atelier de transformation collectif "ATC Pays d'Aubagne"
- ▶ Animation du carré de producteurs sur le marché d'Aubagne
- ▶ Référent circuits courts pour la FDCETAM 13

**Iréna BERENGUER**  
 CETA du Pays d'Aubagne  
 i.berenguer@cetadupaysdaubagne.fr



## ACTUALITÉS PHYTOSANITAIRES

Cet article vous informe des actualités non exhaustives sur les produits phytosanitaires. Avant toute utilisation, lire attentivement les étiquettes et respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mis à jour. **Consulter le site [www.ephy.anses.fr](http://www.ephy.anses.fr).**

### ► FICHES

► **CATALOGUE DES USAGES**: un nouveau catalogue des usages a été publié. Il reprend tous les usages référencés sur les différentes espèces cultivées pour toutes les filières, avec les bio-agresseurs ciblés. Il est disponible au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, en tapant "*catalogue des usages phytopharmaceutiques*" sur votre navigateur internet. Les modifications pour les cultures légumières sont :

Ancien libellé de l'usage	Nouveau libellé de l'usage
Concombre	Cucurbitacées à peau comestible
Haricots écosés frais	Haricots et Pois écosés frais
Melon	Cucurbitacées à peau non comestible
Pois écosés frais	Haricots et Pois écosés frais
Tomate	Tomate - Aubergine

► **FRAISE**: une nouvelle fiche variétale fraise et la liste des producteurs de plants ont été publiées. Elles sont disponibles auprès de votre conseiller et sur [www.aprel.fr](http://www.aprel.fr).

### ► AUTORISATIONS PROVISOIRES

► **BENEVIA** (cyantraniliprole): autorisation provisoire de 120 jours pour le traitement des parties aériennes sur fraise en plein champ et sous abris, contre

*Drosophila suzukii*. Date de fin d'utilisation : 08/10/2021.

► **DESOGERM** (hypochlorite de sodium): autorisation provisoire de 120 jours, pour la **désinfection des semences**. Date de fin d'utilisation : 02/10/2021.

► **ERCOLE OU KARATE 0.4GR** (lambda-cyhalothrine): autorisation provisoire de 120 jours pour le traitement du sol uniquement sur **patate douce** contre les ravageurs du sol. Date de fin d'utilisation : 08/10/2021.

► **SUCCESS 4** (Spinosad): autorisation provisoire de 120 jours, pour le traitement des parties aériennes sur **asperge** uniquement contre coléoptères phytophages. **Autorisé en AB**. Date de fin d'utilisation : 29/09/2021.

### ► RETRAIT

► **KRUGA** (fenbuconazole): l'approbation du fenbuconazole a expiré le 30 avril 2021. L'AMM du Kruga est donc retirée. Date de fin d'utilisation : 30/04/2022. Voir les additifs aux fiches de protection APREL **melon** (additif n°2), **concombre** (additif n°1) et **courgette** (additif n°1).

► **SANTHAL** (métalaxyl-M): l'AMM n'est pas renouvelée sur **fraisier** en traitement du sol. Date de fin d'utilisation : 30/11/2022.



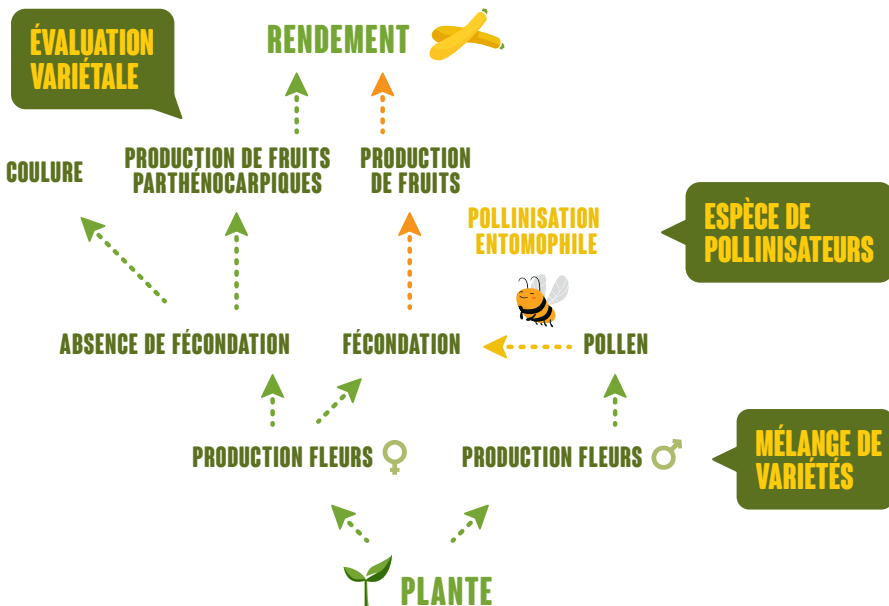
## PROJET APACHE

### AMÉLIORER LA POLLINISATION ET LA NOUAISON EN CULTURE DE COURGETTE

Le projet APACHE (2019-2021) mené par l'APREL et l'ADAPI vise à optimiser la pollinisation et la nouaison des cultures de courgette, principalement sur le créneau de production précoce sous abri. Le rendement, ainsi que la qualité, d'une production de courgette sont fortement dépendants de la qualité de la pollinisation et de la nouaison. La courgette est une plante monoïque, c'est-à-dire qu'elle produit des fleurs mâles et femelles distinctes sur une même plante.

Pour que le fruit se développe sur la fleur femelle, il faut soit qu'elle reçoive du pollen pour la fécondation, soit que la plante ait la capacité de développer des fruits parthénocarpiques (fruits se développant malgré l'absence de fécondation). Même

lorsque l'une de ces deux conditions est remplie, des phénomènes de coulures physiologiques peuvent être observés : ils sont liés au climat, à la qualité de germination du pollen, au statut nutritif de la plante ou à la charge en fruit de la plante.



Mécanismes d'élaboration du rendement en culture de courgette et positionnement des techniques testées dans le projet APACHE

## ▶ EXPLOITER LA TENDANCE PARTHÉNOCARPIQUE DE CERTAINES VARIÉTÉS

Des tests ont été menés afin de déterminer le potentiel de parthénocarpie des variétés : des fleurs femelles sont fermées la veille de leur floraison pour empêcher les pollinisateurs d'y accéder, l'état du fruit après une semaine est noté. Pour les variétés longues vertes, un faible nombre de fleurs femelles a pu être évalué en 2019. De ce fait, les tendances demandent à être confirmées. La variété Logos a présenté principalement des fruits déformés en l'absence de fécondation. A l'inverse, les variétés Gloria et Carravaggio ont présenté principalement des fruits de calibre commercial. En 2020, l'essai a été reconduit, en conditions peu poussantes.

Les 4 variétés de longue verte évaluées (Cronos, Gloria, Lola, Twitter) ont présenté une forte proportion de bouchons en l'absence de fécondation (au moins 68%). Ces résultats soulignent l'importance des conditions pédo-climatiques et de la vigueur de la culture pour l'expression du potentiel de parthénocarpie. Dans la typologie courgette jaune, les variétés Parador et Lingodor présentent des bouchons en l'absence de fécondation, à l'inverse la variété Yellowfin présente des fruits de calibre commercial. Le choix variétal a donc son importance pour limiter les pertes de fruits sur les périodes où la pollinisation est difficile.

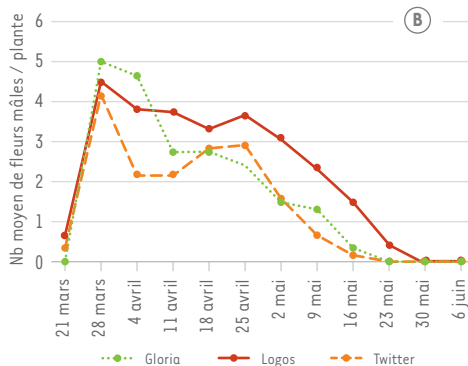
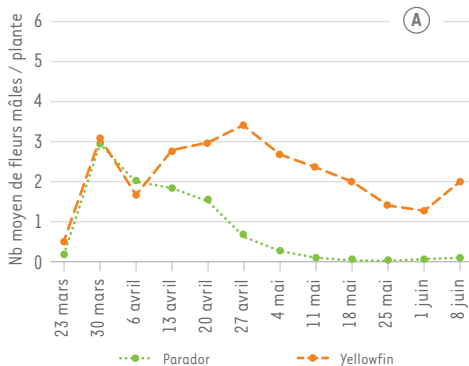
## ▶ OPTIMISER LA POLLINISATION

**Pour que la pollinisation ait lieu, il faut réunir deux conditions :**

- a** Avoir une disponibilité en pollen suffisante à l'échelle de la parcelle
- b** Avoir une activité de butinage suffisante des insectes pollinisateurs

## ▶ MÉLANGE VARIÉTAL POUR ASSURER LA DISPONIBILITÉ EN POLLEN À L'ÉCHELLE DE LA PARCELLE

Certaines variétés de courgette précoce présentent un déficit important en fleurs mâles à partir de mi-mai, pour exemple, les variétés Gloria et Twitter (longue verte) et Parador (longue jaune).



**Nombre moyen de fleurs mâles (ouvertes ou allant s'ouvrir dans la semaine) par plante**

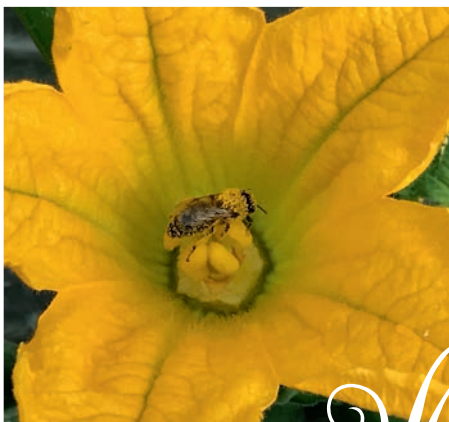
- A** 2 variétés de courgette longue jaune : Parador et Yellowfin (données APREL 2021 - plantation 17/02)
- B** 3 variétés de courgette longue verte : Gloria, Logos et Twitter (données APREL 2019 - plantation 27/02)



La variété Logos (longue verte) maintient une semaine de plus sa production de fleurs mâles. La variété Yellowfin (longue jaune) maintient une production de fleurs mâles tout au long de la culture. Si une variété d'intérêt commercial, mais présentant un déficit de fleurs mâles, est cultivée seule dans un tunnel, il n'y a alors plus de pollen disponible sur la suite de la culture. En l'absence de tendance parthénocarpique de la variété d'intérêt, il est capital pour maintenir le rendement de pallier ce manque de fleurs mâles. Il est alors possible de planter 10% de plants d'une autre variété choisie pour son importante floribondité mâle, pour exemple planter 10% de Yellowfin dans un tunnel de Parador.

#### ➤ INTRODUCTION DE RUCHETTES D'ABEILLES DANS LE TUNNEL POUR ASSURER LA POLLINISATION EN DÉBUT DE CULTURE

En créneau précoce sous abri (plantation de février), les conditions climatiques de début de floraison ne sont pas toujours favorables au travail des pollinisateurs situés



*Abeille couverte de pollen  
dans une fleur femelle de courgette*

## — PROJET APACHE

### AMÉLIORER LA POLLINISATION ET LA NOUAISSON EN CULTURE DE COURGETTE

à l'extérieur des serres. En effet, les conditions fraîches ou venteuses contraignent à tenir les abris fermés, ce qui ne permet pas l'entrée des abeilles dans les tunnels, même si des ruches sont positionnées à proximité.

Dans ces conditions, l'introduction de pollinisateurs directement dans l'abri peut s'avérer pertinente. Dans le cadre du projet, l'apport de ruchettes d'abeilles ou de bourdons a été comparé dans une culture précoce de courgette longue jaune sous tunnel plastique.

#### **Dans les essais, l'apport d'une ruchette d'abeilles à l'intérieur des tunnels a permis une augmentation du rendement précoce de la culture (récoltes d'avril).**

Dans l'essai de 2021 sur les 4 premières semaines de culture, l'augmentation moyenne du rendement commercial est de 370 g/plante. A partir de fin avril, les activités de butinage mesurées deviennent équivalentes entre les tunnels avec ruchette d'abeilles et les tunnels avec ruchette de bourdons, et ce grâce à l'entrée des abeilles des ruches extérieures. La présence d'une ruchette d'abeilles dans le tunnel au-delà des 4 premières semaines de floraison ne se justifie peut-être qu'en conditions climatiques difficiles, des ruches d'abeilles à l'extérieur étant sinon suffisantes.

#### ➤ MIEUX COMPRENDRE ET UTILISER UNE RUCHETTE D'ABEILLES

Les ruchettes d'abeilles introduites dans les tunnels sont composées d'un cadre de réserves et de 3 cadres de couvains recouverts d'abeilles, soit une population de +/- 5 000 abeilles. Au cours de sa vie l'abeille endosse différentes fonctions, tout d'abord au sein de la ruche : nettoyage des cellules,



soin des larves, construction/réparation du nid, stockage des réserves, puis à l'extérieur des missions plus risquées : garde et collecte de ressources (pollen, nectar, propolis et eau). Environ 30% de la population de la colonie sont des butineuses, soit 1 500 butineuses pour une ruche de 5 000 abeilles. En comparaison, dans une ruche de bourdons le nombre d'ouvrières est de 100 à 200.

Lors de la mise en place d'une ruche d'abeilles dans un tunnel, il est important de ménager une fenêtre, à l'aide d'un écarteur, afin que les abeilles puissent aller chercher à l'extérieur les ressources dont elles ont besoin. Les ruchettes d'abeilles ne doivent rester dans les abris que 4 à 5 semaines, afin de ne pas impacter négativement les colonies.

#### ► CONCLUSION

Ainsi parmi les variétés commerciales actuelles, il existe des différences de tendance à la parthénocarpie. Un choix variétal prenant en compte cette caractéristique peut permettre de limiter les fluctuations de rendement liées à des difficultés de pollinisation.

Le mélange variétal avec 10% de plants d'une variété à forte floribondité mâle apparaît comme un choix pertinent pour pallier le manque de fleurs mâles et donc de pollen de certaines variétés d'intérêt commercial.



*Ruchette d'abeilles  
dans un tunnel de courgette*

Enfin les essais de 2020-2021 soulignent l'intérêt d'introduire des pollinisateurs directement dans les abris, particulièrement en conditions précoces (fin mars - avril). Une activité de butinage plus importante et un meilleur rendement précoce sont obtenus dans les essais avec l'introduction d'une ruchette d'abeilles, en comparaison à une ruchette de bourdons.

Dans les prochains mois, un travail de recensement des apiculteurs proposant des prestations de pollinisation va être réalisé, afin de mettre une liste de contacts à disposition des maraîchers.

— Rédaction : Aurélie ROUSSELIN, APREL —  
[roussein@aprel.fr](mailto:roussein@aprel.fr)

Avec  
la contribution  
financière du compte  
d'affectation spéciale  
développement  
agricole et rural  
CASDAR



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*La responsabilité du ministère chargé  
de l'agriculture ne saurait être engagée.*



Des mises à jour récentes ont eu lieu sur le site [www.semences-biologiques.org](http://www.semences-biologiques.org) qui vous sert notamment à demander des dérogations selon le statut dérogatoire des espèces concernées. Ces mises à jour concernent notamment la **carotte nantaise orange** et le **radis rond rouge**.

▶ EN DATE DE FÉVRIER 2021, LE TABLEAU MIS À JOUR DES STATUTS PARTICULIERS DES ESPÈCES DANS LE CADRE DES DÉROGATIONS ANNONCE LE CALENDRIER SUIVANT :

### - PROGRESSIF -

Échéancier fixé pour atteindre progressivement 100% de semences biologiques, la part non biologique devant faire l'objet d'une dérogation exceptionnelle.

Espèce	2020	2021	2022	2023	2024
Carotte	50%	75%*	100%	100%	100%
Radis	33%	33%*	66%	100%	100%
Luzerne	-	25%	50%	75%	100%

\*Les espèces et années concernées connaissent des difficultés. En cas d'indisponibilité de semences, l'opérateur doit toujours saisir la demande de dérogation exceptionnelle sur le site [semences-biologiques.org](http://semences-biologiques.org)

Le tableau complet est disponible sur [semences-biologiques.org](http://semences-biologiques.org), dans la FAQ à la ligne: "Quelle est la signification du statut dérogatoire ?"

▶ EN DATE DU 31 MARS 2021, LE SITE ANNONCE CE MESSAGE :

"Carotte nantaise orange et radis rond rouge - Suite à des difficultés d'approvisionnement en semences bio pour 2021, des demandes de dérogations exceptionnelles peuvent être saisies sur le site sous

**Laurent Camoin, ingénieur-conseil maraîchage - 06 70 47 15 68**  
[l.camoin@bouches-du-rhone.chambagri.fr](mailto:l.camoin@bouches-du-rhone.chambagri.fr)



condition de non-disponibilité de la variété/espèce souhaitée. Si tel est le cas, l'utilisation de semences non traitées doit nécessairement faire l'objet d'une demande de dérogation pour être validée par l'OC [Organisme Certificateur]. L'utilisation de ces semences dérogées n'est autorisée qu'après accord donné par l'OC. Pour rappel, ces 2 espèces sont classées en statut 'Hors Dérogation' sur l'échéancier progressif, il s'agit donc là d'une année exceptionnelle concernant ce motif de dérogation."

! RAPPEL DE PASSAGE HORS-DÉROGATION (HD) AU 01/01/2022 :

- ▶ "Courgette cylindrique verte F1 - passage HD le 01/01/2022 pour le sous-abri"
- ▶ "Laitue jeune pousse - passage HD le 01/01/2022"





## NOUVEAU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX INVESTISSEMENTS DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (AB)

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a renouvelé, jusqu'en 2025, son aide aux investissements pour les exploitations en AB ou en conversion. Depuis 2016, le CD13 a financé plus de 230 projets pour plus de 2 350 000 € de subventions attribuées.

**En 2021, de nouvelles modalités concernant ce dispositif ont été mises en place.**



LES INVESTISSEMENTS AIDÉS  
DEVONT RÉPONDRE  
AUX ENJEUX LIÉS À :

- ▶ La gestion des adventices
- ▶ La gestion de la fertilisation
- ▶ La gestion des maladies ou ravageurs
- ▶ L'augmentation de la capacité de traction (exploitation 100 % bio)

Les investissements liés à transformation et commercialisation ne sont plus éligibles. À la suite de nos propositions, une aide spécifique va être mise en place par le Département avec une enveloppe dédiée.

### ▶ ELIGIBILITÉ DES DEMANDEURS

Les agriculteurs à titre principal ou secondaire sont éligibles à condition qu'ils aient au moins 30 % de la surface engagée en bio ou en conversion pour laquelle l'investissement est réalisé.

- ▶ Les "primo-demandeurs", c'est-à-dire n'ayant jamais sollicité cette subvention, seront prioritaires.

### ▶ MONTANTS ET TAUX DE SUBVENTION

*Le montant de l'aide est de 40 % maximum du plafond d'investissements fixé à 50 000 € HT, soit 20 000 € d'aide maximum. Les tracteurs sont dorénavant financés à hauteur de 20 %.*

### ▶ CALENDRIER DE LA DEMANDE

À la suite des nombreux reports des demandes de 2020 (environ 40 dossiers), l'enveloppe prévue pour 2021 risque d'être consommée et seules les demandes reçues avant le 1<sup>er</sup> juin ont été retenues. **Pour 2022, les demandes sont à réaliser entre le 15 septembre 2021 et le 15 janvier 2022.** Ce calendrier devrait être reconduit les années suivantes.

- ▶ **Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône**  
**François MARTIN**  
conseiller spécialisé en AB  
06 72 63 80 28  
f.martin@bouches-du-rhone.chambagri.fr



- ▶ **Conseil Départemental 13**  
**Emilie PERROT-NAUBRON**  
06 30 25 73 37  
emilie.perrot@departement13.fr

## ANNONCES

- **Vends 3 stations de fertilisation** avec injection d'engrais, bac de reprise, pompe de 30 m<sup>3</sup>/h, filtration. 2 000 € pièce  
*Tél. 06 11 59 65 62*
- **Cherche 6 000 m<sup>2</sup> de tunnels** 7, 8 ou 9 m  
*Tél. 07 82 04 01 67*
- **Cherche 5 000 m<sup>2</sup> de tunnel**  
*Faire offre au 06 03 88 68 01*
- **Cherche 3 500 à 4 000 m<sup>2</sup> de tunnel** 7 ou 8 m  
*Tél. 06 98 77 44 84*
- **Vends tunnel BN 9m20x100m, tunnel Fournier 8m90x100m** avec supports de culture et lignes d'écartement  
*Tél. 06 16 25 56 00*

## AGENDA

- **8 JUILLET APRÈS-MIDI**  
**Présentation des essais variétaux tomate-concombre**  
*Contact APREL : goillon@aprel.fr*
- **JUIN-JUILLET**  
**Visites des essais variétaux melon**  
*(dates prévues en fonction de l'avancée des cultures)*  
*Contact APREL : goillon@aprel.fr*



**INFOS PRATIQUES TREIZ'MARAÎCHAGE :** Ce bulletin technique est réalisé par l'équipe des conseillers maraîchage de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, en partenariat avec les Ceta Maraîchers 13 et l'APREL. Il est envoyé aux maraîchers du département des Bouches-du-Rhône par voie postale. Pour toute remarque, contactez-nous.

### Chambre d'agriculture 13

Maison des Agriculteurs  
22, Av. Henri Pontier  
13626 Aix-en-Provence

☎ 04 42 23 52 23  
04 42 23 81 06

v.leroux@bouches-du-rhone.chambagri.fr  
www.paca.chambres-agriculture.fr

### APREL

Route de Mollégès RD 31  
13210 Saint-Rémy-de-Provence

☎ 04 90 92 39 47

aprel@aprel.fr

### FDCETAM 13

22, Av. Henri Pontier  
13626 Aix-en-Provence

☎ 04 42 23 86 57

v.leroux@bouches-du-rhone.chambagri.fr